



Déclaration de l'organisation syndicale FO CPF

Face à une insécurité sociale et à une réelle inquiétude, FO interpelle la Direction et le comité Emploi GPEC afin qu'un travail d'analyse et de prospective soit entrepris au sein des magasins en difficulté et sans potentiel de croissance. Ceci a pour finalité de contribuer à un réel accompagnement des salariés pour le maintien de leur emploi ou par la formation et de renforcer leur qualification par un recensement de leurs compétences.

Convaincre le comité GPEC est essentiel pour l'inciter non seulement à déclarer des métiers sensibles mais aussi en l'espèce des magasins sensibles, terme recouvrant la définition de métiers, en ajoutant une dimension géographique, concurrentielle, économique et sociale.

Être en capacité de développer un suivi de ces magasins est pour la délégation FO une priorité d'action essentielle pour le comité d'Emploi GPEC en 2017.

D'autre part, nous souhaitons dans le cadre de la consultation annuelle sur les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences prévues à l'article L2323-10 du CT, et conformément aux dispositions des articles L2325-35 et 2325-36 du CT, que le comité Central d'Entreprise se fasse assister en vue de la consultation de l'année 2017 sur les orientations stratégiques de CPF et leur conséquences.

Il paraît aussi important dans le cadre de la consultation annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise prévue à l'article L2323-12 du CT, et conformément aux dispositions des articles L2325-35 et 2325-36 du CT, que le comité Central d'Entreprise décide de se faire assister par un expert comptable en vue de la consultation sur la situation économique et financière de CPF relative à l'exercice 2016.

Pour et au nom du syndicat FO CPF

CYRIL BOULAY

RS FO CCE CPF

Ce jour du 12 avril 2017.